

Principe de base des coûts de la déchetterie :

Les lois fédérales et cantonales pour la protection de l'environnement imposent aux communes de couvrir l'entier des frais d'élimination des déchets par des taxes.

Actuellement, à Chevroux, une taxe de CHF. 0.80 par kilo de déchets est prélevée sur la carte magnétique, carte qui peut être achetée et chargée au bureau communal durant les heures d'ouverture (coût CHF. 20.- / carte) ; de ce fait aucun sac spécial n'est requis.

Taxe annuelle (ordures ménagères) :

Actuellement, une taxe forfaitaire de CHF. 60.- par ménage (minimum 2 personnes) est facturée ; pour les personnes seules elle se monte à CHF. 40.-.

Un prorata temporis est calculé pour les arrivées et les départs durant l'année civile, le mois entamé sera comptabilisé en plein.

La meilleure façon de limiter les coûts provoqués par les déchets, c'est d'éviter de les produire !

N° de téléphone en cas d'urgence :

Police	117
Pompiers	118
Ambulances	144
REGA (hélicoptère de secours)	1414
Institut de toxicologie (en cas d'empoisonnement)	145

Déchets carnés → à emmener au CCSPA à Payerne :

026 660 36 12 / 662 65 30 (cas d'extrême urgence 079 241 41 07)

Déchets verts (en grande quantité) → à emmener chez Fricompost à Avenches :

Lundi - jeudi : 7h30 – 11h45 / 13h00 – 17h00

Vendredi : 7h00 – 11h45 / 13h00 – 16h30

Déchets spéciaux → à emmener chez Gouttes à Sévaz :

026 663 95 95 www.recuperation.ch